

**Guillaume Leleu
Theodor
S.F.T.O. 1842
ZI RN 13 BP 34 B
78270 Bonnières sur Seine**

Paris, le 20 mars 2017

Monsieur,

Dans le cadre de son engagement social, la société S.F.T.O. 1842 - THEODOR a décidé de soutenir l'Association THÉODORA sous forme de dons. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je me permets de vous adresser, à cet effet, le présent agrément pour la récolte de dons.

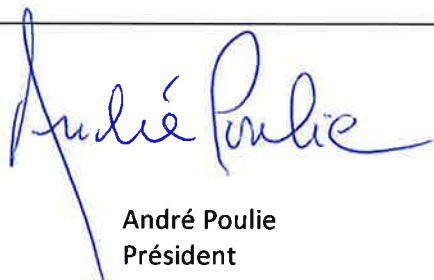
Agrément pour la récolte de dons

Nous reconnaissons et certifions que la société S.F.T.O. 1842 – THEODOR est agréée par l'Association THÉODORA pour être récolteur de dons via son site internet et ses points de vente partenaires afin de financer des visites d'artistes professionnels – les « docteurs Rêves » et « M. et Mmes Rêves » – auprès des enfants hospitalisés et handicapés accueillis en Instituts Médico-Educatifs.

Avec toute notre reconnaissance, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

L'association THÉODORA, est régie par les dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de l'article 1^{er} de son décret d'application du 16 août 1901, et déclarée en Préfecture de Police de Paris le 13 octobre 2000 sous le numéro 00146493, N°SIRET : 437 481 674 00012, code APE 9499Z.

L'association est reconnue d'intérêt général bénéficiant du régime du mécénat prévu aux articles 238 bis et 200-1 du Code Général des Impôts.



André Poulie
Président